



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques  
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0710

Direction Générale opérationnelle  
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème : Agriculture

Sous-thème : Apports nutriments

## **Information sur les achats de fertilisants minéraux (projet FERTIMIN)**

### **1. Libellé de la mesure.**

***Afin de contrôler le respect du PGDA, obtention, via les grossistes - négociants en engrais, d'informations fiables et individualisées sur les achats de fertilisants minéraux par les agriculteurs (projet FERTIMIN).***

### **2. Explicatif du libellé**

Importation des données azote relatives aux engrais minéraux obtenues annuellement par déclaration informatisée des grossistes et négociants d'engrais. Il n'y aura donc aucune demande ni déclaration à faire de la part de l'agriculteur (principe de simplification administrative) puisque le contact sera établi directement entre l'administration et les grossistes - négociants.

### **3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure**

Pouvoir évaluer les apports totaux en azote et établir au niveau des exploitations un bilan global et un taux de liaison au sol total prenant en compte toutes les formes d'azote épandu. N'oublions pas qu'il existe une norme en azote total et qu'actuellement, il n'existe aucun moyen de contrôle.